

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007  
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Bordeaux - ZAC Bastide - Restructuration et extension du groupe scolaire Nuyens - Marché de travaux 03263U "Menuiseries bois" - Avenant n°2 - Autorisation de signer**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après appel d'offres ouvert, la Communauté Urbaine de Bordeaux a attribué à la Société NIETO, par marché n° 03263U en date du 2 septembre 2003, le lot séparé n° 6 « Menuiseries bois » dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Nuyens à Bordeaux, pour un montant de 158 879,46 € HT.

De la date de commencement de travaux (en novembre 2002) jusqu'à la date de fin de travaux (en novembre 2006), l'opération de construction du groupe scolaire Nuyens a souffert de quatre liquidations d'entreprises pendant lesquelles la conduite d'opération communautaire a dû aménager des solutions provisoires et de conservations des ouvrages qui ont permis le maintien de l'activité du chantier.

C'est pour cette raison d'ailleurs qu'un premier avenant a déjà été passé avec la Société NIETO pour un montant de 8 628,77 € HT, et qui consistait en la fermeture des baies des bâtiments existants restructurés par des éléments composés de châssis bois et polyane renforcé, afin d'assurer une étanchéité à l'eau et à l'air, portant le montant du marché à 167 508,23 € HT.

Toutefois, malgré toutes ces mesures, l'opération a subi régulièrement des actes de vandalisme provenant souvent d'événements extérieurs, qui ont d'ailleurs fait l'objet de dépôts de plaintes de plusieurs entreprises.

Cette situation, non imputable à l'entreprise NIETO, nécessite des prestations supplémentaires, portant sur le remplacement de sept vitrages qui ont été cassés depuis l'extérieur.

Ce surcoût de 3 249 € HT porte l'augmentation du marché 03263U de 167 508,23 € HT à 170 757,23 € HT, représentant 7,48 % du marché initial (avenants n°1 et 2).

En conséquence, le montant global des deux avenants dépassant de 5 % le montant initial du marché, en application de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée par la loi 95-127 du 8 février 1995, la Commission d'Appel d'Offres a été saisie pour avis. Réunie le 23 mai 2007, la Commission a donné un avis favorable.

Cette dépense sera prise en charge dans le cadre du budget de l'exercice 2007, chapitre 23, compte 2313, fonction 213, CRB D710, programme HB05.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des Achats et marchés.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché 0326 3U pour un montant de 3 249 € HT et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

M. VINCENT FELTESSE

?